

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1**DOCUMENT 8 bis****DOSSIER PEDAGOGIQUE****UNITE DE FORMATION****1. La présente demande émane du réseau :** Communauté française Libre confessionnel Provincial et communal Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau :

Jean Steensels, Président du Conseil de coordination.

Date et signature :

le 18 août 1999

2. Intitulé de l'unité de formation :***Informatique : internet – principes de navigation - convention.***

Code de l'U.F. : 75328702101	Code du domaine de formation : 709
------------------------------	------------------------------------

3. Finalités de l'unité de formation :

Reprises en annexe n° 1 de 1 page

4. Capacités préalables requises :

Reprises en annexe n° 2 de 1 page

5. Classement de l'unité de formation :**X Enseignement secondaire de :** qualification**X transition**

du degré :

 supérieur inférieur Enseignement supérieur de type court Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="checkbox"/>	Technique	<input type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur :

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : oui non**7. Constitution des groupes ou regroupement :**

Repris en annexe n° 3 de 1 page.

8. Programme du (des) cours :

Repris en annexe n° 4 de 1 page.

9. Capacités terminales :

Reprises en annexe n° 5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours :

Repris en annexe n° 6 de 1 page.

(1) Cocher la mention utile

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

Code de l'unité de formation : (3) 75328702101	Code du domaine de formation : (4) 703
--	--

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du (des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Laboratoire d'utilisation de logiciels: navigateurs Internet	CT	S	6
2. Part d'autonomie	XXXXXX	P	0
		Total des périodes	6

12. Réserve au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l' (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

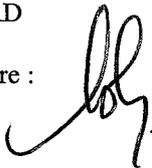
AVIS FAVORABLE
LE 04.09.99

E. LAMOTTE

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

 06.09.99

A. COLLINET
ADM. PEDAG.

Date:

Signature:

- (2) A compléter
(3) Réserve à l'Administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

INFORMATIQUE - INTERNET – PRINCIPES DE NAVIGATION
(Convention)

1. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'apprenant :

- de répondre de manière raisonnée et efficace à l'informatisation par la compréhension des concepts mis en jeu et leur application;
- de s'initier aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation des systèmes informatiques;
- de développer
 - des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information;
 - des méthodes de travail transférables;
 - des attitudes d'autogestion de la formation et d'évolution autonome (auto-formation);
- de se familiariser, via de nombreuses manipulations, avec les fonctionnalités spécifiques d'un logiciel de type navigateur pour Internet en vue de résoudre des problèmes d'ordre professionnel.

INFORMATIQUE - INTERNET – PRINCIPES DE NAVIGATION
(Convention)

1. CAPACITES

L'apprenant doit être capable :

- face à un système informatique connu;
- en respectant le temps alloué;
- en respectant les règles d'utilisation du logiciel;
- en utilisant les commandes appropriées;
- à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités suivantes:
 - démarrer le système d'exploitation graphique;
 - manipuler les fenêtres d'application;
 - créer des dossiers et se déplacer dans l'arborescence des périphériques de mémoire secondaire;
 - enregistrer des fichiers sur les périphériques de mémoire secondaire;

d'exploiter les fonctionnalités de base d'un système d'exploitation graphique.

2. TITRE(S) POUVANT EN TENIR LIEU

- Attestation de réussite de l'unité de formation

INFORMATIQUE – INTRODUCTION WINDOWS
(Convention)

**INFORMATIQUE - INTERNET – PRINCIPES DE NAVIGATION
(Convention)**

Il est recommandé d'organiser des groupes d'un maximum de 15 personnes.
Chaque apprenant doit disposer d'un poste de travail.

INFORMATIQUE - INTERNET – PRINCIPES DE NAVIGATION (Convention)

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable:

- de définir les différentes fonctions d'Internet:
 - le World Wide Web;
 - la messagerie électronique;
 - les groupes de discussion;
 - le transfert de fichier au moyen du File Transfert Protocol;
- de piloter un logiciel de navigation en utilisant:
 - les barres d'outils;
 - les adresses et leurs extensions;
 - les objets affichés dans les fenêtres;
- d'identifier les composants des pages Web:
 - le texte, les images, les animations, les cadres;
 - les liens hypertextes;
- d'exploiter les pages Web:
 - imprimer des pages ou des composants de pages;
 - transférer un objet vers une autre application;
 - créer un lien hypertexte dans une autre application;
- d'utiliser les moteurs de recherche disponibles sur le Web pour effectuer:
 - une recherche basée sur des mots-clés simples;
 - une recherche avancée qui met en œuvre les opérateurs booléens (Et, Ou, ...)
 - une recherche basée sur le titre d'un site ou son adresse;
 - une recherche thématique préparée;
- de transférer des fichiers au moyen du protocole FTP:
 - avec un navigateur;
 - avec un logiciel dédié.

Recommandations

- On encouragera le respect des règles ergonomiques.
- On évitera l'utilisation gratuite d'un jargon technique. Il suffira à l'apprenant d'acquérir assez de vocabulaire technique pour lui permettre de suivre les instructions et de comprendre une information proposée par une fiche technique élémentaire.

INFORMATIQUE - INTERNET – PRINCIPES DE NAVIGATION
(Convention)

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant prouvera qu'il est capable:

- face à un système informatique connu;
 - en utilisant un logiciel de type "navigateur Internet";
 - en respectant le temps alloué;
 - en respectant les règles d'utilisation du logiciel;
 - en utilisant les commandes appropriées;
 - à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités de base reprises au programme des cours de l'U.F. considérée;
-
- d'exploiter des fonctionnalités spécifiques du logiciel;
 - d'utiliser l'acquis face à des situations nouvelles;
 - d'analyser et d'interpréter l'information.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- des stratégies utilisées pour la mise en œuvre de la recherche;
- du degré d'autonomie de l'apprenant dans sa démarche.

INFORMATIQUE - INTERNET – PRINCIPES DE NAVIGATION
(Convention)

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra faire la preuve d'une connaissance actualisée dans le domaine des navigateurs Internet.